

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN32

AMENDEMENT

présenté par

Mme Thillaye, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 19

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à ces locaux et terrains »

les mots :

« aux locaux et aux terrains mentionnés au premier alinéa du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.